



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Strasbourg, le 09 septembre 2019

Agnès HUGENELL
Hélène MARTINET
Christophe BOUCHOUCHA
Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE
Inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux
de Lettres

à

**Mesdames et Messieurs les professeurs
de Lettres**

s/c de Madame, Monsieur le chef d'établissement
Lycées et collèges
(publics/privés)

Rectorat
Pôle Pédagogique

Inspection Pédagogique
Régionale

Lettre de rentrée 2019

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

Nous espérons que la pause estivale a été agréable et vous souhaitons une excellente année scolaire 2019-2020.

Affaire suivie par :
IA-IPR de Lettres

Comme à chaque rentrée, de nouveaux professeurs rejoignent notre académie ; nous savons que vous leur réserverez le meilleur accueil.

Tél : 03 88 23 38 59/
38 71/35 25

Nous tenons à vous remercier pour la qualité de votre travail, votre engagement au service de la réussite de tous les élèves ainsi que pour votre participation active aux travaux de correction des épreuves de fin d'année.

Fax : 03 88 23 39 63

Mél : ia-ipr.lettres@ac-
strasbourg.fr

P.P.C.R.

Les procédures d'évaluation et d'accompagnement des carrières mises en place il y a deux ans se poursuivent à l'identique, à l'exception du délai d'annonce du rendez-vous, désormais porté à quinze jours calendaires hors vacances (arrêté du 21 juin 2019).

Les corps d'inspection procéderont, par ailleurs, à l'accompagnement des personnels qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

Langues et Cultures de l'Antiquité (L.C.A.)

Au collège, nous vous invitons à proposer à tous les élèves de classe de sixième un EPI « Langues et Cultures d'Antiquité » de sorte qu'ils soient initiés le plus tôt possible aux études latine et grecque et qu'ils nourrissent le projet de poursuivre l'apprentissage de ces langues au cycle 4. Rappelons que les programmes favorisent des rapprochements entre la littérature française et les langues et cultures de l'Antiquité.

Réf : 19-20/A-LETTRES/Lett de
rentrée 09 09 19

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Dans le contexte de réforme que connaît le lycée, il importe de proposer aux élèves un *continuum* entre la classe de troisième et celle de seconde. Nous vous engageons dès lors à mener des actions pédagogiques conjointes, à organiser des rencontres inter-cycles et à promouvoir auprès des élèves et de leurs familles les langues et cultures de l'Antiquité.

Cette année scolaire est marquée par **la réforme du lycée**. La place de l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité a ainsi été redéfinie et de nouveaux programmes ont été publiés.

Le programme de l'enseignement optionnel de LCA en seconde générale et technologique et en première générale et le programme de l'enseignement de spécialité littérature et LCA en première générale sont définis par les arrêtés du 17 janvier 2019 publiés au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019. Ils entrent en vigueur dès cette rentrée.

Le programme de l'enseignement optionnel de LCA en terminale générale et le programme de l'enseignement de spécialité littérature et LCA en terminale générale sont définis par les arrêtés du 19 juillet 2019 publiés au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019. Ils entreront en vigueur à la rentrée 2020.

L'ensemble de ces programmes ainsi que les ressources d'accompagnement peuvent être consultés à partir du lien suivant : <https://eduscol.education.fr/cid144093/lca-bac-2021.html>

Dans le cadre du nouveau baccalauréat 2021, de nouvelles modalités d'évaluation sont prévues par les textes officiels. Le contrôle continu est mis en place dès cette rentrée pour la classe de première. Nous vous engageons à lire le BO du 25 juillet 2019 consultable au lien suivant : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144063

Précisons que **pour l'année de terminale 2019-2020**, le programme d'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité est maintenu. (BO du 11 avril 2019). Les modalités d'évaluation de la spécialité et de l'option facultative restent inchangées pour la session 2020 du baccalauréat. Les œuvres obligatoires inscrites au programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale des séries générales pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 sont reconduites. Il s'agit de : Ménandre, *Le Dyscolos* et de Pétrone, *Le festin chez Trimalchion* (Satiricon, XXVII-LXXVIII).

De nombreuses ressources pédagogiques adaptées à tous les niveaux sont mises à disposition sur le site académique :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/langues-et-cultures-de-lantiquite/>

Nous adressons nos plus chaleureux remerciements aux professeurs qui conçoivent ces ressources, et en particuliers aux membres du groupe de travail LCA.

Comme chaque année, des sujets spécifiques en lien avec les LCA sont proposés dans le cadre du Printemps de l'écriture (<http://www.crdp-strasbourg.fr/printemps/langues-et-cultures-de-lantiquite/>). Le thème retenu pour l'édition 2020, « À table ! », ne devrait pas manquer d'inspirer latinistes et hellénistes de tous niveaux.

Le concours *ludi grammatici*, organisé pour la première fois en 2018-2019, a rencontré un très grand succès, tant auprès des collégiens que des lycéens. Nous remercions tous les professeurs qui ont ardemment contribué à la réussite de ce concours en concevant les sujets des épreuves et en proposant des exemples d'exercices. Plus d'une centaine d'élèves ont ainsi été mis à l'honneur et récompensés pour l'excellence de leurs connaissances et leur maîtrise des langues grecque et latine. Nous vous invitons à participer encore plus nombreux

aux *ludi grammatici* en 2019-2020 ! Les épreuves auront lieu au cours du deuxième trimestre. À cette fin, vous pouvez contacter, sur son adresse académique, Monsieur Valentin Rietz, coordonnateur du concours, ou vous référer au lien suivant : <http://www.crdp-strasbourg.fr/printemps/concours-de-theme-latin-etou-grec/>

L'enseignement du français au collège

Les programmes d'enseignement du français ont fait l'objet d'ajustements en 2018 dont nous vous avons informé à la rentrée dernière, et sont à présent stabilisés.

Nous vous invitons à consulter les **attendus de fin d'année**, du CP à la classe de 3e. Ils précisent ce que doit savoir faire un élève de la fin du CP à la fin de la classe de 3^e. **Les repères annuels de progression** offrent, quant à eux, une référence commune et permettent d'aborder de façon équilibrée les connaissances et compétences tout au long des trois années de chaque cycle. Tous ces documents sont accessibles sur Eduscol, le lien vers les différents fichiers figure également sur le site Lettres de l'Académie.

<https://eduscol.education.fr/pid38211/attendus-et-reperes.html>

Comme l'année dernière, **les acquis des élèves entrant en 6^{ème} seront évalués en français et en mathématiques** dans le courant du mois d'octobre 2019. La procédure a été précisée et affinée : vous trouverez de précieux éléments d'information sur ces évaluations en consultant les rubriques suivantes sur le site Eduscol : « *L'évaluation de début de 6^{ème} 2019-2020* », « *Se préparer et faire passer ces évaluations* », « *Traiter et utiliser les résultats pour répondre aux besoins des élèves* », « *Ressources pour accompagner les enseignants* ».

<https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-de-6eme-2019-2020.html>

Le ministère lance à la rentrée scolaire 2019 **une expérimentation portant sur un enseignement d'éloquence en classe de troisième**, dans le cadre du cours de français, à raison d'une demi-heure hebdomadaire. Quelques collèges de l'académie mettront en œuvre ce dispositif selon des modalités différentes.

Le dispositif devoirs faits continuera à se déployer. Il constitue un levier pour réfléchir à de nouvelles modalités de travail avec les élèves et offre l'occasion de poursuivre la réflexion sur le travail personnel des élèves hors de la classe.

Dans le cadre du DNB et plus généralement tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur **l'évaluation des compétences** gagnera à être poursuivie.

Nous vous invitons à vous référer aux documents ayant trait à ces thématiques, adressés aux établissements au cours de l'année passée.

Lire à l'école : le « quart d'heure lecture »

Ce dispositif s'implante progressivement dans notre académie et concerne un nombre croissant d'établissements. Si les modalités de mise en œuvre présentent une grande diversité, tant au niveau de la fréquence des temps de lecture que de la place qui leur est dévolue, les premiers constats soulignent les vertus de cette pratique. La majorité des collèges déjà engagés reconduisent l'opération, voire l'intensifient, avec l'adhésion des élèves comme des familles. Les équipes de lettres étant souvent particulièrement sollicitées, nous vous remercions vivement pour votre engagement dans ce dispositif. Une professeure, chargée de mission lecture/écriture pour la DAAC, participera à la promotion et au développement de cette action aux côtés des IA-IPR.

Réforme du Baccalauréat et enseignement au lycée

Après une phase de préparation, cette année scolaire voit la mise en œuvre de la réforme du lycée en seconde et en première.

Les programmes des différents niveaux, de la seconde à la terminale, sont désormais parus dans leur totalité.

Dans le cadre du nouveau baccalauréat 2021, **le contrôle continu** est mis en place en première dès cette année : moyennes des bulletins pour l'ensemble des disciplines, épreuves communes pour les disciplines du tronc commun et épreuve de l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale.

Les tests de positionnement en français et en mathématiques, qui se dérouleront du 16 septembre au 4 octobre 2019, permettront d'identifier les acquis et les besoins des élèves. L'accompagnement des élèves dans le choix d'une voie générale ou technologique fait partie de vos missions. Lorsqu'ils opteront pour la voie générale, il importera de les conseiller dans le choix des enseignements de spécialité qu'ils suivront en classe de première.

Nous vous remercions de votre engagement dans la promotion du **nouvel enseignement Humanités Littérature et Philosophie**, qui connaît un réel succès.

En ce qui concerne les nouveaux programmes, nous vous recommandons de consulter le site académique <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/> où vous trouverez **les liens vers les textes en vigueur**. Nous attirons particulièrement votre attention sur la note de la DGESCO du 23 juillet 2019 qui précise les modalités de renouvellement des œuvres au programme : en 2020-2021 la liste des œuvres et des parcours relevant des objets d'étude *la poésie du XIXe au XXIe siècle* et *le théâtre du XVIIe au XXIe siècle* fera l'objet d'un renouvellement qui sera publié au B.O. Les autres parties du programme seront reconduites.

Pour répondre aux nombreuses questions qui nous sont adressées portant sur la mise en œuvre des nouveaux programmes, des actions de formation seront engagées. Elles favoriseront les échanges de pratiques et la réflexion sur les nouveaux exercices du baccalauréat, l'étude des œuvres intégrales et l'élaboration du projet annuel.

Dispositif Lycée 4.0

La rentrée 2019 est marquée par la poursuite du déploiement du dispositif lycée 4.0. Cette année et les suivantes, des actions de formations accompagneront cette mise en place tant dans ses aspects disciplinaires que transversaux.

Sur le plan pédagogique, il convient de garder à l'esprit quelques grands principes :

L'École a naturellement vocation à prendre toute sa part dans un apprentissage raisonné, intelligent et éclairé du numérique. L'usage du numérique dans le cadre scolaire répond à une attente sociale forte et représente une nécessaire contribution à la formation générale des élèves.

L'acquisition et la possibilité d'utilisation par tous les élèves d'outils connectés dans les lycées ne signifient pas que l'on substitue un mode d'enseignement à un autre. Les modalités et les pratiques d'enseignement qui ont fait leur preuve ne sont pas abandonnées. En ce sens, le lycée 4.0 offre la possibilité d'une diversification des pratiques pédagogiques, tout en permettant un accès à de nombreuses ressources.

Dans cette perspective, la liberté pédagogique des professeurs, concepteurs de leur enseignement, est préservée. Le lycée 4.0 n'invite en rien à une utilisation systématique des outils numériques à tout moment et en tout lieu. Il n'existe pas de types d'usage imposés.

Comme pour tout choix de mise en œuvre didactique, seules comptent la pertinence des démarches pédagogiques et l'adéquation entre les outils choisis et les objectifs d'apprentissage poursuivis.

Une entrée progressive dans le dispositif, au rythme de chacun, est un gage de sa réussite. Il est sans doute utile de prendre le temps de s'approprier les outils, de bénéficier des expériences déjà conduites, de les partager en équipes ou d'engager des collaborations fructueuses entre collègues.

Avec le lycée 4.0., les manuels scolaires évoluent. De leur version papier, ils basculent vers des formats numériques. Cela nécessite une réflexion collective qui dépasse le cadre scolaire et qui sera accompagnée ces prochaines années.

Enfin, il convient de penser une progressivité précisant, de la seconde à la terminale, l'usage que feront les élèves des outils proposés par le lycée 4.0.

Examens et Concours

L'évaluation des épreuves du CFG, du DNB, des EAF, de littérature en Terminale littéraire, de latin, de grec, d'enseignement artistique en Terminale et du BTS s'est déroulée sans difficultés majeures, malgré des conditions de travail particulièrement éprouvantes pour les professeurs, aux oraux de l'EAF notamment.

Séries	2019			
	Français écrit		Français oral	
	Nombre de candidats	% de candidats	Nombre de candidats	% de candidats
Economique et sociale	3 722	100,0%	3 731	100,0%
Plus de 16	149	4,0%	590	15,8%
De 12 à 16	1 078	29,0%	1 740	46,6%
De plus de 6 à moins de 12	2 005	53,9%	1 127	30,2%
Moins de 6	458	12,3%	207	5,5%
Pas de note	32	0,9%	67	1,8%
Littéraire	1 273	100,0%	1 273	100,0%
Plus de 16	104	8,2%	242	19,0%
De 12 à 16	478	37,5%	531	41,7%
De plus de 6 à moins de 12	575	45,2%	374	29,4%
Moins de 6	69	5,4%	66	5,2%
Pas de note	47	3,7%	60	4,7%
Scientifique	5 736	100,0%	5 743	100,0%
Plus de 16	511	8,9%	1 481	25,8%
De 12 à 16	2 173	37,9%	2 676	46,6%
De plus de 6 à moins de 12	2 552	44,5%	1 248	21,7%
Moins de 6	434	7,6%	242	4,2%
Pas de note	66	1,2%	96	1,7%
Séries technologiques	3 779	100,0%	3 788	100,0%
Plus de 16	88	2,3%	347	9,2%
De 12 à 16	1 075	28,4%	1 465	38,7%
De plus de 6 à moins de 12	2 130	56,4%	1 391	36,7%
Moins de 6	389	10,3%	432	11,4%
Pas de note	97	2,6%	153	4,0%

sources : Cyclades Univers EA

DNB		2018		2019	
		Moyenne	Moyenne sur 20	moyenne	Moyenne sur 20
Français	100	43,9	8,78	49,1	9,8
Grammaire et compréhension	50	18,9	7,56	23,4	9,4
Dictée	10	3,0	6,0	3,9	7,9
Rédaction	40	22,0	11,0	21,8	10,9

Résultats 2019 provisoires des candidats présents à au moins une épreuve de la session de juin

Nous nous réjouissons des bons résultats obtenus, cette année encore, aux concours internes (CAPES et agrégations). Nous invitons vivement les professeurs désireux de s'y préparer à contacter rapidement les services de la formation (ce.dafor@ac-strasbourg.fr) et à se renseigner sur les modalités et les dates d'inscription au concours sur SIAC2 (www.education.gouv.fr)

Elèves allophones et DELF

Le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) vous apportera toutes les informations et ressources concernant les élèves allophones.

Cette rentrée est marquée par l'ouverture de plusieurs nouveaux dispositifs, dont deux en lycée, pour accueillir les jeunes de plus de 16 ans, car le nombre de mineurs isolés francophones est actuellement en augmentation.

Tout professeur de lettres peut choisir de s'engager dans l'enseignement du FLS et de s'y former.

Vous pouvez prendre contact par courriel : ce.casnav@ac-strasbourg.fr ou par téléphone au 03 88 45 92 55, ou vous adresser aux chargées de mission de votre département :

- pour le Bas-Rhin : agnes.masse@ac-strasbourg.fr
- pour le Haut-Rhin : pauline-hina.dietrich@ac-strasbourg.fr

Par ailleurs, si votre établissement accueille une UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), nous vous invitons à travailler en étroite collaboration avec son coordonnateur de façon à favoriser l'intégration des élèves allophones en classe ordinaire.

Grâce aux efforts conjugués de toutes les parties concernées, notre académie offre la possibilité à un nombre important d'élèves de passer les épreuves du DELF (niveaux A1, A2 et B1) : deux sessions sont prévues au printemps 2019.

Professeurs stagiaires :

Nous avons rencontré le 26 août dernier plus d'une quarantaine de professeurs stagiaires. La plupart d'entre eux assurent un service à mi-temps, sont en formation à l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) le mercredi et le jeudi et bénéficient de l'accompagnement d'un tuteur.

Il se peut aussi que votre établissement accueille, plus tard dans l'année scolaire, des étudiants en première année de master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) ou des professeurs contractuels.

Nous remercions chaleureusement tous ceux d'entre vous qui assurent la fonction de tuteur ou qui, plus largement, accompagnent ces collègues dans leurs missions auprès des élèves.

Plan Académique de Formation

Le plan académique de formation peut être consulté en ligne :

<http://www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels/enseignants-cpe-et-cop/paf/>

Il vous appartient de vous inscrire **avant le jeudi 19 septembre 2019**, en fonction de vos centres d'intérêt et des priorités définies par votre établissement.

Certifications complémentaires et CAFFA

Si vous souhaitez valider certaines compétences particulières en Histoire des Arts, cinéma-audiovisuel, théâtre, Langues et Cultures de l'Antiquité ou français langue seconde, nous vous recommandons de prendre l'attache des services de la DEC (Division des Examens et Concours) pour procéder à votre inscription à l'un de ces examens.

Une certification complémentaire atteste d'un parcours effectif : il s'agit d'un examen qui se prépare, car il évalue à la fois de solides connaissances théoriques et actualisés, la capacité à mener une réflexion didactique et pédagogique approfondie dans le domaine visé et une pratique avérée. Toute inscription prématurée serait donc inefficace.

Nous invitons les professeurs qui souhaiteraient obtenir la certification L.C.A. à consulter le *vade-mecum* disponible sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/lettres/actualites/actualites/article/vademecum-certification-complementaire-langues-et-cultures-de-lantiquite.html>

Les professeurs qui envisagent de s'inscrire à la certification complémentaire cinéma-audiovisuel pourront consulter avec profit le rapport de jury de la dernière session qui sera mis en ligne courant septembre.

Une réunion d'information portant sur le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) est organisée par la DAFOR.

Cette réunion à destination des professeurs intéressés se tiendra le **mercredi 11 septembre 2019 de 14h à 16h** au lycée Jean Rostand à Strasbourg.

Action culturelle

Vous êtes nombreux à participer chaque année aux diverses actions culturelles que propose notre académie :

<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/>

A cet égard, nous vous rendons attentifs aux formations proposées par la DAAC (Délégation Académique à l'Action Culturelle) dans les domaines suivants : architecture, arts du cirque, arts visuels, cinéma, culture scientifique et développement durable, danse, éducation aux médias, lecture-écriture, musique, patrimoine/mémoires, théâtre.

<http://paf.site.acstrasbourg.fr/consultation/paf1.php?indice=40&max=10&titre=%3Ch1%3ETh%C3%A8me%C2%A0:%C2%A0Ouverture%20culturelle%3C/h1%3E>

Programmes des classes de lycée et de STS

1) Littérature en Terminale littéraire :

Pour l'année scolaire 2019-2020, les œuvres obligatoires inscrites au programme de littérature de la classe terminale de la série littéraire ont été reconduites :

- pour le domaine d'étude "Littérature et langages de l'image" :
 - Madame de Lafayette, *La Princesse de Montpensier*, 1662 (édition au choix du professeur)
 - Bertrand Tavernier, *La Princesse de Montpensier*, 2010
- pour le domaine d'étude " Lire-écrire- publier " :
 - Victor Hugo, *Hernani*, 1830 (édition au choix du professeur)

2) Œuvres obligatoires inscrites au programme en LCA de la classe de Terminale en 2019-2020 (B.O. du 25 avril 2019) :

- Grec : Ménandre, *Le Dyscolos*
- Latin : Pétrone, *Le Festin chez Trimalchion* (Satiricon, XXVII-LXXVIII)

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141398

3) Thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en 2ème année de STS en vue de la session 2019 (B.O. du 12 février 2019)

- Thème n° 1 – Seuls avec tous
- **Thème n°2 – À toute vitesse !**

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=139292

Une formation sur le nouveau thème sera proposée dans le courant du 1er semestre 2019-2020.

4) Enseignements artistiques de spécialité en série L (B.O. n°18 du 2 mai 2019) :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141232

- Théâtre :
 - **Tous des oiseaux, Wajdi Mouawad**
Britannicus, Racine
Woyzeck, Büchner, traduction de Philippe Ivernel et de Patrice Pavis (Gallimard, Folio Théâtre)
- Cinéma et audiovisuel :
 - **Cléo de 5 à 7, Agnès Varda, 1962**
La Tortue rouge de Michael Dudok de Wit, animation, 2016
Les Lumières de la ville de Charles Chaplin, 1931
- Histoire des arts :
 - Questions et enjeux esthétiques : L'art et le sacré
 - Arts, ville, politique et société : les années cinquante
 - Un artiste en son temps : la photographe Tina Modotti (1896-1942)

Contact avec les IA-IPR de lettres

Nous vous rappelons que tout au long de l'année, nous communiquons avec vous, et nous vous informons au moyen de messages électroniques. Ces courriels sont systématiquement envoyés à l'adresse professionnelle académique, du type prénom.nom@ac-strasbourg.fr, qui doit être activée si tel n'est pas encore le cas. Pour ceux d'entre vous qui avaient redirigé

leurs messages vers une boîte personnelle, nous vous informons que, pour des raisons de sécurité, cette manipulation ne sera plus possible.

Comme par le passé, nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans vos missions. Vous pouvez nous écrire à l'adresse générique ia-ipr.lettres@ac-strasbourg.fr

Chargées de mission d'inspection

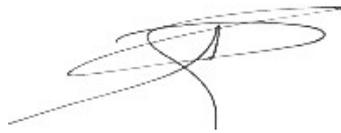
Nous adressons nos chaleureux remerciements à Fabienne SCHWARTZ, qui a œuvré à nos côtés durant de nombreuses années en tant que chargée de mission.

Cette année, cinq professeures sont chargées de mission d'inspection : Mesdames Claire CAKPO, Claire CARRIERE, Alice FAYE, Angélique GILLIG et Marie WIEDER.

Les Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Lettres



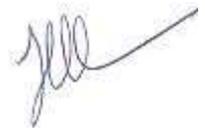
Ch. BOUCHOUCHA



J.P. GROSSET-BOURBANGE



A. HUGENELL



H. MARTINET

P.J. : Liste Répartition des établissements